

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

Présents :

SCP

Ian Kerr
Jay Davis
Claude Robert (Absent)

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Barb McMillan
Sylvain Sicotte

Conseillère

Kim Gould

Invités

Marie-Claude Pagé
Paul Rivet
Teb Tebeje
Sylvie Charbonneau
Aurélie Walsh
Tim McGurrin
Pascale DeRycke
Evelyne Ricard
JP Lefebvre
Hannah Keating
Tim Policarpio
Andrew Neville
Sandra Austin
Leah Lewis

Points permanents

1. Mot d'ouverture

Le comité discute des procès-verbaux en suspens des réunions du 6 et 22 mars, ainsi que du 17 avril. Le STTP examinera les procès-verbaux et fournira une réponse sous peu.

Le comité accueille deux nouveaux membres. Le STTP présente au comité d'orientation deux nouveaux représentants. Carl Girouard explique qu'il a été élu à un nouveau poste dirigeant des griefs national pour le STTP et qu'il quitte ses fonctions de coprésident auprès du STTP. Marc Roussel assumera le rôle de coprésident auprès du STTP. Sylvain Sicotte et Barb McMillan assumeront de nouveaux rôles en tant que membres du Comité national mixte sur la santé et la sécurité représentants du STTP.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité – Programme de prévention des risques

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion :

La SCP offre d'organiser une réunion en parallèle pour discuter des plans d'action relatifs aux cinq programmes de prévention des risques. Le Comité accepte de se réunir afin d'aborder ces sujets.

1. Réduction des risques dans les installations

Un nombre élevé de promesse de conformité volontaire (PCV) montre qu'il faut améliorer la sécurité dans les installations.

Sujets potentiels : Gestion des matières dangereuses, signalisation et équipement d'urgence, réparations mineures et résolution des questions relevant de la sécurité.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen :

Le Comité mènera une enquête pour déterminer si ces blessures ont été occasionnées par les anomalies relevées par EDSC dans ses PCV.

2. Réduction du risque de violence en milieu de travail de la part d'un tiers

Secteur de violence en milieu de travail qui connaît la croissance la plus rapide et la plus élevée.

Sujets potentiels : Campagnes de communication en interne et en externe, formation des employés, possibilités d'atténuation des risques pour les secteurs à risque élevé.

Voici les sujets de préoccupation soulevés aux fins d'examen :

Santé et sécurité mènera cette équipe avec des membres des communications et des ventes au détail, et d'autres intervenants identifiés. Le Comité discute de la possibilité d'une campagne de publicité s'adressant au client non commercial.

3. Réduction des risques au chapitre de la manutention des colis

Les incidents entraînant des lésions musculo-squelettiques sont les plus nombreux et ceux qui augmentent le plus rapidement à l'intérieur des établissements.

Cela s'explique principalement par l'augmentation du volume de colis et de la manutention physique qui s'ensuit.

Sujets potentiels : examen complet des risques de manutention, occasions d'améliorer l'ergonomie à court, moyen et long terme.

Les services techniques dirigeront une équipe pour évaluer ce problème.

4. Réduction du niveau de risque d'ordre ergonomique et hauteur des boîtes aux lettres

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

rurales (BLR)

L'emplacement des boîtes aux lettres rurales (BLR) est important afin de réduire au minimum le risque d'ordre ergonomique. Les BLR doivent être installées à l'intérieur d'une plage précise. Cela signifie qu'il importe de mesurer avec exactitude. Les BLR doivent être inspectées chaque année.

Sujets potentiels : Amélioration du procédé de vérification, amélioration des communications avec les clients.

L'équipe de livraison sera à la tête de ce projet.

5. Réduction du risque de glissades, trébuchements et chutes en hiver

Les glissades, trébuchements et chutes constituent la plus importante sphère d'incidents. Afin de réduire ces statistiques, notre action doit cibler plus précisément les conditions hivernales. En particulier les risques que représente la glace, en raison des changements climatiques.

Sujets potentiels : Chaussures et bottes, pratique de déglaçage, protocoles en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP organise une réunion en parallèle pour discuter des programmes de prévention relativement à ces sujets.

4. Mise à jour sur le parc de véhicules

Invités : Paul Rivet et Teb Tebeje

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

Inspection des pneus

La SCP a fourni une mise à jour sur les normes et l'inspection des pneus des véhicules. Les normes et les inspections de pneus de tous les véhicules doivent avoir lieu tous les six mois. Ils n'ont besoin que d'être à 3/32 po (0,093 po ou 2,38 mm) pour réussir la vérification de sécurité. La SCP remplace habituellement les pneus s'ils sont à 5/32 (0,156 po ou 3,97 mm), surtout à l'automne. Si le chauffeur croit que les pneus sont trop usés, il doit envoyer un Rapport du chauffeur sur les défauts du véhicule au centre d'entretien des véhicules, qui vérifiera les pneus. L'équipe du Parc de véhicules n'installera pas des pneus à crampons, puisqu'ils ne sont pas légaux dans la plupart des provinces.

Nouveau véhicule de livraison léger

Le STTP demande si les deux prototypes feront l'objet d'un essai sur le terrain par les employés

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

chargés de la livraison avant le déploiement de la première série de véhicules au premier trimestre de 2020. La SCP examinera la possibilité de mettre ces prototypes à l'essai. Selon le STTP, différentes procédures de travail doivent être établies relativement à l'utilisation du nouveau véhicule. Les commentaires des factrices et facteurs sont importants afin d'élaborer le matériel de formation. La SCP indique que l'équipe de gestion du changement élabore les plans de formation et que ces documents seront présentés.

Véhicules à conduite à droite

La SCP répond à la première question concernant le nombre de VCD Grumman que comporte le parc de véhicules. Environ 1 167 véhicules à longue durée de vie (nombre total de véhicules dans l'ensemble du pays et 838 véhicules destinés aux FFRS) sont actuellement en service. Les VCD Grumman resteront dans le parc de véhicules jusqu'à leur remplacement par des véhicules de livraison légers (VLL). La SCP confirme que l'autocollant indiquant qu'il s'agit d'un véhicule à conduite à droite apposé à l'arrière d'un tel véhicule n'est plus exigé par la loi.

Itinéraires des FFRS et quatre-quatre

La SCP répond à la question précédente portant sur le processus d'attribution des quatre-quatre sur les itinéraires des membres des FFRS. La SCP attribue un quatre-quatre sur tous les itinéraires qui nécessitent un tel véhicule. La SCP explique le processus utilisé pour évaluer les FFRS qui nécessitent l'assignation d'un quatre-quatre.

Les titulaires d'itinéraire ou un membre de l'équipe de gestion de l'emplacement soumettent une demande d'évaluation d'un itinéraire pour l'attribution d'un quatre-quatre. L'équipe Levée et livraison à l'échelle nationale communique avec le formateur responsable de la sécurité du parc de véhicules à l'échelle régionale de l'équipe de Formation et perfectionnement pour planifier la date et l'heure de l'évaluation du trajet de livraison. Un formateur se rend au bureau de poste et communique avec le titulaire d'itinéraire (FFRS) et le superviseur. Le formateur et l'employé membre des FFRS discutent du problème rencontré par ce dernier avec le VCD fourni par la Société qui lui a été attribué. Le formateur vérifie le bon fonctionnement du véhicule et si l'équipement de celui-ci est approprié (système FTRS, pneus, etc.). Le formateur s'installe dans le véhicule attribué et accompagne le FFRS, qui conduit et effectue la livraison du courrier comme d'habitude. Le formateur évalue l'état de la route et la maîtrise du véhicule par le FFRS (et lui donne des conseils en chemin, au besoin). Le formateur vérifie également comment le FFRS s'engage dans la circulation après la livraison. Le formateur vérifie le bon fonctionnement du véhicule d'après les conditions routières. À la fin de l'évaluation, le formateur aura une dernière discussion avec le titulaire d'itinéraire au sujet de son évaluation et soumettra ses observations et ses recommandations. Toutes les évaluations sont menées pendant les mois d'hiver, afin de constater les conditions réelles.

Selon la recommandation formulée par le formateur, un suivi est effectué pour s'assurer que l'une des options suivantes est mise en œuvre. Si l'itinéraire nécessite l'attribution d'un quatre-quatre, déterminer cet itinéraire et lui assigner un quatre-quatre. S'assurer ensuite du suivi et du respect du processus concernant les obstacles à la livraison. Dispenser une formation d'appoint au titulaire

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

d'itinéraire, au besoin. Effectuer un suivi auprès du parc de véhicules pour s'assurer que le véhicule est en bon état et équipé pour l'hiver. Le trajet de livraison ne sera pas modifié à la suite de l'évaluation. Le STTP a demandé à un représentant du STTP au CLMSS et du groupe Santé et sécurité d'assister à l'évaluation.

Le Comité convient qu'un document guidant le processus décisionnel doit être élaboré. La SCP envisage l'élaboration d'un guide relativement à l'évaluation. La SCP partage une copie du rapport réalisé par le formateur du parc de véhicules à la suite de l'évaluation menée.

En 2012, la Société ne possédait que 16 quatre-quatre (Jeep Patriot) et 16 véhicules à traction (Chrysler Town et Country). En raison du nombre élevé de postes nécessitant un quatre-quatre, la Société a acheté : 50 Honda CR-V en 2015, 20 Honda CR-V en 2018 et l'achat de 30 Honda CR-V est prévu en 2019. Les quatre-quatre actuels sont attribués comme suit dans les régions suivantes : 9 véhicules dans la région de l'Atlantique, 55 en Ontario et 19 au Québec. Le STTP demande l'âge des véhicules Honda. La SCP affirme que les véhicules sont âgés de plus de quinze ans.

Le STTP veut connaître le nombre de fois où des véhicules à conduite à droite se sont retrouvés dans le fossé et le nombre d'employés membres des FFRS conduisant un véhicule à conduite à droite qui ont eu recours aux services de remorquage en hiver. La SCP déclare que le parc de véhicules peut disposer de ces renseignements. Le Comité souhaite connaître l'emplacement du remorquage et déterminer s'il y a une tendance particulière. Cette analyse peut aider à déterminer si un itinéraire nécessite l'attribution d'un quatre-quatre ou si une formation d'appoint doit être dispensée au conducteur.

Le STTP pose des questions au sujet d'un itinéraire de FFRS à partir de Parkhill. La SCP indique qu'une modification a été apportée à un véhicule auparavant. En effet, le trajet comptait plus de 250 boîtes aux lettres rurales (BLR). Cette modification a été effectuée avant le projet pilote, et le procédé est désormais différent. La plupart des itinéraires qui comportent plus de 250 BLR utilisent des véhicules à conduite à droite. Il existe des itinéraires, comportant plus de 250 BLR, où les employés ont choisi d'utiliser des outils de préhension (OPF). Un protocole d'entente datant de 2013 qui décrit les exigences relatives à un type de véhicule et à un quatre-quatre a été retiré de la convention collective. Un OPF est utilisé si l'itinéraire des FFRS comporte plus de 12 BLR.

Recommandations et mesures de suivi :

- 1.** La SCP doit examiner et envisager la possibilité d'élaborer un guide afin d'évaluer les itinéraires ruraux qui seront classés parmi ceux dont l'attribution d'un quatre-quatre est nécessaire.
- 2.** La SCP doit partager une copie du rapport dans lequel le formateur du parc de véhicules a évalué un itinéraire rural afin de déterminer si l'assignation d'un quatre-quatre est nécessaire.
- 3.** La SCP doit vérifier auprès de l'équipe d'Exploitation du parc de véhicules si les dossiers de remorquage conservés indiquent le nombre de véhicules à conduite à droite en zone rurale ayant eu recours à un service de remorquage, ainsi que l'emplacement du remorquage, afin de déterminer s'il y a une tendance particulière.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

4. La SCP se penchera sur les dimensions du marchepied et réfléchira à une modification des portières arrière de la fourgonnette ProMaster.
- 5. Locations d'EMM pour la période de pointe (11 décembre 2018)**
- Invité : Paul Rivet**

Aperçu :

Durant la période de pointe, la SCP loue de l'équipement pour faire face à l'augmentation du volume de produits. Le STTP se dit préoccupé par le nombre particulièrement élevé de locations d'EMM cette année. Le STTP se dit préoccupé par le fait que les chariots ergonomiques et les transpalettes de location ne sont pas des pièces d'équipement standard. Certaines d'entre elles ne sont pas équipées d'un frein à main.

Discussion :

Transpalette (C42)

La SCP affirme qu'il est de plus en plus difficile de fournir l'équipement spécifique personnalisé utilisé uniquement à Postes Canada. Par conséquent, la location et les nouveaux appareils représentent la norme de l'industrie. Le STTP mentionne que les personnalisations des nouveaux appareils devraient être maintenues. Le STTP affirme que lorsque l'employé ne peut actionner le frein à main, il est difficile d'empêcher le transpalette de rouler. Le STTP indique également que le frein est utilisé pour stabiliser l'équipement lorsqu'on travaille à partir du monoteneur ou lorsque les planchers sont inégaux, ainsi que pour l'arrêt d'urgence. La SCP effectuera une analyse du risque pour évaluer l'utilisation de l'équipement avec et sans frein à main. Le STTP propose d'effectuer un sondage pour recueillir les impressions des employés au sujet du frein à main du transpalette. Le STTP doit formuler des recommandations quant aux emplacements, particulièrement les postes de facteurs, qui doivent faire l'objet d'une évaluation. La SCP offre que l'évaluation soit menée par les membres du Comité et du CLMSS, ainsi que par les membres du personnel du secteur Ingénierie.

Le STTP est également d'avis que des garde-pieds sont requis. Ces renseignements seront inclus dans toute évaluation. La SCP propose qu'une évaluation des risques soit menée pour les équipements qui ne sont pas dotés de freins à main. Le STTP réitère que le frein de stationnement et le garde-pieds sont des exigences pour l'utilisation de cet équipement.

Le Comité discute de la nécessité éventuelle de dispenser une formation supplémentaire aux opérateurs relativement à l'utilisation sécuritaire des transpalettes et des chariots ergonomiques.

LH6

La SCP a fourni des renseignements sur l'entasseur LH6. L'entasseur LH6 est alimenté par des batteries, il s'opère manuellement et est conçu pour être utilisé dans des petites installations où de l'équipement motorisé ne peut être utilisé. L'entasseur LH6, d'une capacité allant jusqu'à

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

3 000 lb (1 360 kg), peut être utilisé pour empiler et déempiler des monoteneurs vides. L'entasseur LH6 peut être configuré pour fonctionner à l'aide de batteries d'accumulateurs au plomb ou de batteries sans entretien (pouvant être chargées à tout moment). À l'échelle nationale, 216 entasseurs LH6 sont actuellement en service.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP communiquera les exigences en matière d'équipement pour la prochaine période de pointe.
2. La SCP fournira un avis lorsque des changements de modèles d'équipement surviendront; une analyse du nouvel équipement LR7 (modèle BT) sera soumise à la réunion du 5 juin 2019.
3. La SCP fournira le nombre de ces nouveaux appareils LR7 qui sont sur le terrain et indiquera les lieux où ils se trouvent.
4. La SCP mènera une enquête pour déterminer si ce changement de modèle nécessite des mises à jour à la formation actuelle.
5. La SCP envisagera la réalisation d'une évaluation des risques pour examiner le transpalette avec et sans frein à main.
6. Le STTP doit formuler des recommandations quant à l'emplacement où sera menée une évaluation des risques pour examiner le transpalette avec et sans frein à main.

5. Formation sur la sécurité

Invitées : Sylvie Charbonneau et Marie-Claude Pagé

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

Le Comité discute d'une mise à jour de la formation relativement à l'annexe DD fournie par l'équipe Formation et perfectionnement pour le cumul annuel (CA) de 2019. Le STTP souligne que des employés affectés à la vente au détail ont assisté à la séance de formation du module 5, mais n'ont pas assisté aux séances de formation des modules 1 et 2. La SCP exprime des inquiétudes quant au fait que la structure actuelle des séances de formation de l'annexe DD complique le suivi de toutes les formations requises destinées aux nouveaux employés, ainsi que l'élimination du retard concernant la dispense de la formation de l'annexe DD. Le Comité est d'avis que le contenu de cette formation doit être mis à jour et qu'il discutera des pratiques actuelles mises en place pour offrir cette formation. Le Comité accepte de créer un sous-comité chargé d'examiner la mise à jour des documents et du procédé de formation de l'annexe DD.

La SCP souhaite valider la liste des animateurs actuels au titre de l'annexe DD. La liste a été envoyée au STTP la semaine dernière. Le STTP est en train de valider les renseignements avec leurs régions afin d'obtenir une rétroaction. Le STTP doit envoyer cette liste une fois mise à jour.

Le Comité discute de l'évaluation des employés effectuée lors de la séance de formation des

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

formateurs (FDF) du CLMSS en mai 2019. La SCP a remis les sondages terminés au STTP. Le STTP demande si la participation au sondage est volontaire. La SCP mentionne qu'il s'agit d'un sondage à participation volontaire. Le STTP peut examiner le contenu du sondage et formuler des recommandations à l'intention de la SCP. Les membres du Comité discutent des avantages qu'ils ont observés lorsqu'un spécialiste en santé et sécurité est présent dans la salle pour aider à la présentation du matériel.

Le STTP affirme que la région des Prairies a demandé qu'une séance de formation des formateurs (FDF) portant sur l'annexe DD soit offerte en juillet. L'équipe de la SCP à l'échelle nationale n'est pas au courant de cette demande. La SCP convient que le STTP et la SCP doivent s'entendre sur le moment où ces cours seront offerts. La clé sera d'organiser une séance de formation des formateurs (FDF) portant sur l'annexe DD.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira la liste du nombre de formations en attente dans la catégorie de la formation autodidacte relative au CLMSS.
2. La SCP dressera une liste des séances de formation de l'annexe DD en suspens pour les employés représentés par le STTP embauchés après 2004.
3. La SCP doit répondre aux préoccupations soulevées par le STTP concernant le temps de préparation requis pour la séance de FDF du CLMSS.

6. Déneigement et dégagement

Invité : Carlos Simoes

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carlos Simoes)

Ce sujet n'a pas fait l'objet d'une discussion lors de cette réunion.

Matériel de rue : (Terry Kelly)

La SCP fournit un rapport sur les résultats du déneigement pour 2018-2019. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une discussion lors de cette réunion.

7. Communications

Invitée : Aurélie Walsh

Aperçu :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

Le service Communications travaille aux nouvelles communications en matière de sécurité.

Discussion :

La SCP a discuté des mises à jour relatives à la campagne sur les morsures de chiens.

La SCP a discuté de la carte informative que les employés peuvent apposer à un endroit situé près de la propriété du client en cas de problème de livraison lié à un chien. Les Communications demandent s'il existe d'autres situations qui justifient l'utilisation d'une carte informative. Le Comité a discuté de l'endroit où les employés peuvent apposer la carte informative.

Trois suggestions ont été formulées : le placer sous l'essuie-glace d'un véhicule garé dans l'allée du client, sur le lampadaire le plus près de la propriété du client ou dans le compartiment de BPCOM du client. Le Comité estime que l'élaboration d'une aide à la discussion relativement à l'utilisation et l'endroit où l'apposer sera nécessaire à la suite du lancement du concept. Le STTP mentionne que les directives sont essentielles afin que ces cartes informatives ne soient pas apposées à un endroit où elles risquent d'endommager la propriété du client. Les cartes informatives ne doivent être remises que s'il s'agit de colis dont la livraison est conviviale, ce qui explique d'ailleurs la raison pour laquelle un employé effectue une livraison à la porte. Le STTP veut s'assurer que les superviseurs continueront d'effectuer le suivi auprès des clients relativement aux conditions non sécuritaires. La nouvelle informative ne constitue pas un suivi suffisant pour régler les plaintes relatives à la sécurité avec les clients.

Les Communications confirment que les vidéos sur la sécurité où les employés racontent des anecdotes liées à la sécurité doivent être interrompues pour le moment. Le STTP déclare, malgré que l'initiative se veut une initiative locale, les vidéos sur la sécurité à cette échelle peuvent être reprises et diffusées à l'échelle nationale. Le contenu peut facilement se partager d'une région à l'autre. Le STTP déterminera l'emplacement où la vidéo locale a été créée.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le Comité continuera à discuter des vidéos par l'intermédiaire desquelles les employés veulent partager des anecdotes liées à la sécurité.

8. Affectations d'EDSC

Invitée : Pascale DeRycke

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

EDSC a décidé de faire de Postes Canada une priorité en 2019. La SCP s'est fixé comme objectif de

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

réduire le nombre d'éléments par PCV par rapport à 6,8 enregistrés en 2018. À ce jour, la SCP compte en moyenne environ 5,6 infractions par PCV. La SCP collabore avec tous les CNMSS pour mettre en place une nouvelle liste de contrôle pour l'inspection des lieux de travail afin de faciliter la conformité aux lois et aux règlements. La SCP affirme qu'EDSC ne se concentre pas uniquement sur les secteurs urbains, et qu'il visitait également les emplacements ruraux. La SCP doit ajouter des éléments au plan d'action afin de démontrer comment les mesures préventives sont mises en place. Le Comité préférerait une comparaison mois par mois sur le rapport, plutôt que le mois en cours comparé au cumul annuel.

Le Comité demande si certaines installations ont fait l'objet de plusieurs visites, et si des infractions y étaient encore relevées. Le STTP demande si des activités sont déployées pour examiner le bon fonctionnement des comités. Le Comité suggère de créer un modèle afin d'assurer la cohérence des réponses fournies à EDSC.

Le STTP s'interroge sur la façon dont certaines réponses aux PCV sont faites par les gestionnaires des différentes installations locales. Certaines réponses sont envoyées avec simplement des photos ou avec très peu d'explication. Le STTP propose d'uniformiser la façon de répondre à EDSC afin d'en avoir un meilleur suivi.

Le STTP affirme que certains des billets JLL sont ouverts trop longtemps. Le STTP recommande que les délais soient examinés. La SCP a indiqué que les délais diffèrent d'un article à l'autre selon le contrat conclu avec JLL. Il s'agit également d'une pratique qui doit être examinée par le CLMSS lors des rencontres et des suivis.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP doit envisager l'élaboration d'un modèle à utiliser par les installations lors de la réponse aux PCV.

Points inscrits à l'ordre du jour

9. Aperçu relatif à la politique sur la

violence en milieu de travail

(30 mai 2017) :

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* doit être révisée tous les trois ans. La version actuelle de la *Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail* a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion :

La SCP suggère de se réunir pour discuter des modifications apportées à la politique. La SCP souhaite poursuivre les discussions concernant les enquêteurs. La SCP mentionne que les

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

enquêteurs internes et externes pourront opter pour diverses solutions. La SCP formule des exigences en matière d'admissibilité afin de procéder à une soumission.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP va organiser la réunion du sous-comité afin de discuter des modifications de la loi et des répercussions sur la version révisée de la politique.

10. Surveillance de la conformité en matière de sécurité vitale et des règles de sécurité (6 mai 2019)

Invitées : Marie-Claude Pagé et Kim Gould

Aperçu :

La SCP travaille à un projet visant à relancer les règles de sécurité. La SCP élabore également un programme pour surveiller la conformité décrite dans la catégorie sécurité vitale de notre programme Pensez sécurité, rentrez sain et sauf. Ces volets sont : la conduite sécuritaire, l'utilisation sécuritaire des convoyeurs, l'utilisation sécuritaire de l'EMM, la sécurité sur les quais et la sécurité des services d'entretien.

Discussion :

La SCP mentionne qu'une discussion est en cours concernant la façon dont les règles de sécurité seront mises en application dans l'établissement. Le STTP affirme que les règles de sécurité ne doivent pas être mises en application de manière générale. Ce type d'application est source de conflits avec les employés, car il est difficile de justifier l'interdiction de porter des bijoux dans une aire de travail non mécanisée. Le STTP indique qu'il doit exister une procédure à l'échelle locale pour déterminer le domaine d'application des règles. Le STTP indique également qu'il doit exister un programme visant à résoudre les problèmes liés aux mesures d'adaptation pour croyances religieuses et raisons médicales. En 2017, lors d'une visite à Vancouver des membres du comité national mixte de santé et sécurité, la question de conformité aux règles de sécurité a été soulevée pour l'établissement du Pacifique (PPC). Afin d'y répondre, le comité a proposé une approche axée sur l'évaluation du risque pour l'application des règles de l'établissement dans les différents centres de travail. L'évaluation des risques doit être effectuée conjointement par le CLMSS et l'équipe Santé et sécurité. La Société travaille maintenant à revoir les règles de sécurité et leur application. Le syndicat sera consulté sur leur application proposée avant de faire un lancement. La SCP présente un plan pour commencer la surveillance de la conformité en matière de sécurité vitale. L'objectif du programme de surveillance de la conformité est de s'assurer que la SCP respecte les exigences des lois, des règlements, des politiques et des procédures pertinents décrits dans les volets du Programme sur la sécurité vitale. La SCP dresse et partage cinq listes de contrôle qui seront utilisées afin d'évaluer la conformité. Le STTP doit formuler des commentaires au sujet des listes de contrôle. Il n'y a pas de nouvelles exigences dans le cadre de ce programme d'évaluation, lequel est fondé sur la documentation actuelle. Des copies des évaluations de la conformité seront remises à l'échelle locale à la direction et au CLMSS afin de corriger les lacunes.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP doit envoyer de nouvelles affiches sur lesquelles figurent les règles.
2. Le STTP doit fournir des commentaires sur les listes de contrôle concernant l'évaluation.

11. Modifications apportées à la carte Avis de livraison (CAL) (6 mai 2019)

Invité : Tim McGurin

Aperçu :

Dans le cadre de la stratégie visant à réduire le nombre d'incidents en milieu de travail provoqués par des tiers, la SCP améliore la présentation de la carte Avis de livraison (CAL).

Discussion :

La SCP présente une version simplifiée de la carte en supprimant un certain nombre de champs que les employés doivent remplir. Cette nouvelle carte nécessitera moins d'informations à remplir par l'agent de livraison. Cette carte clarifie également le message destiné aux clients concernant les exigences d'identification et les heures de ramassage. La SCP souhaite imprimer ces nouvelles CAL d'ici le mois de juillet 2019.

Le Comité s'interroge au sujet du nombre de colis annoncés par carte comparativement à il y a cinq ans. La SCP mentionne que le nombre d'envois annoncés par carte augmente de 20 % d'une année à l'autre.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP doit fournir des commentaires au sujet des modifications proposées.

12. Nettoyage à haute intensité (6 mai 2019)

Aperçu :

Dans certains endroits où le nettoyage à haute intensité est demandé, les résultats semblent être différents dans l'ensemble du pays.

Discussion :

Le STTP pose des questions au sujet du procédé de nettoyage à haute intensité. La SCP fournit des explications concernant le contrat actuel de nettoyage à haute intensité conclu avec JLL. La SCP enverra par courriel un aperçu de cette information au STTP. Il existe essentiellement trois niveaux de nettoyage. Le nettoyage à faible intensité (de 0 à 3.5 mètres) est effectué périodiquement conformément aux dispositions du contrat. La norme de l'industrie indique que le nettoyage à moyenne intensité (de 3.5 à 6 mètres) est généralement effectué au moins tous les cinq ans. La SCP procède au nettoyage de moyenne intensité tous les deux ans. La SCP reconnaît que le traitement du courrier génère davantage de poussière, ce qui explique l'augmentation de la fréquence des activités de nettoyage.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

Le nettoyage à haute intensité (plus de 6 mètres) est généralement effectué une fois que le nettoyage à moyenne intensité est terminé. Un nettoyage à haute intensité peut être difficile à planifier en raison de l'activité constante déployée lors des trois quarts de travail au sein de l'établissement. La SCP suggère de porter à l'attention des membres du CLMSS à l'échelle locale les préoccupations en ce qui concerne la planification.

13. Sommaire de l'analyse des dangers liés à l'emploi (6 mai 2019)

Aperçu :

Les résultats des analyses des dangers liés à l'emploi doivent être partagés avec tous les employés.

Discussion :

La SCP propose un sommaire de l'analyse des dangers liés à l'emploi afin que les employés puissent examiner les dangers et les risques, ainsi que les stratégies d'atténuation pour leur poste. La SCP envoie au STTP un aperçu de trois versions du sommaire de l'analyse des dangers liés à l'emploi proposé, lequel est fondé sur l'analyse détaillée des risques liés à l'emploi existante réalisée pour le poste en question. La SCP doit à nouveau envoyer les documents au STTP. Le STTP doit examiner les sommaires et faire une recommandation.

Le STTP demande que ces différentes analyses des dangers se tiennent en collaboration avec les membres STTP du CLMSS. Le STTP rappelle à la SCP son retard sur la formation prévue à l'annexe DD et fait remarquer à celle-ci qu'il peut être difficile pour un employé de participer à un tel exercice sans avoir au préalable suivi la formation.

La SCP a également envoyé un échéancier provisoire pour l'examen de l'analyse des risques liés à l'emploi. Le STTP proposera des emplacements et des participants pour l'examen de l'analyse des risques liés à l'emploi, lequel doit être complété au cours du cycle de trois ans.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP examinera l'exemple du sommaire de l'analyse des risques liés à l'emploi et formulera une recommandation sur la version à privilégier.
2. Le STTP doit présenter des recommandations sur l'horaire de l'analyse des risques liés à l'emploi relativement aux lieux de travail et aux participants.

14. Chariot de livraison C-45A pour la livraison aux BPCOM (17 septembre 2015)

Aperçu :

Lors de la réunion du 17 septembre 2015, la SCP a présenté un nouveau projet de chariot pour aider les agents de livraison à déplacer le courrier du véhicule aux BPCOM. Plusieurs prototypes de chariot ont été fabriqués et testés par les employés pendant les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

Discussion :

La SCP demande au STTP s'il est satisfait du questionnaire mis à jour proposé relativement au nouveau projet pilote de 100 chariots. La SCP demande également si le STTP a sélectionné les 100 itinéraires. Le STTP rappelle à la SCP que ce chariot fut développé et présenté pour la livraison aux BPCOM. Le syndicat se dit préoccupé par le fait que le chariot soit mis à la disposition des entreprises et des édifices à appartement pour la mise à l'essai et l'évaluation du sondage. Le STTP propose d'élaborer une communication conjointe sur les types de chariots disponibles pour les employés et l'utilisation auxquels ils sont destinés.

Le STTP propose une solution de rechange à la question 11 du questionnaire et demande qu'une introduction décrivant la raison de la mise à l'essai du chariot soit ajoutée dans le haut du questionnaire.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP va reformuler la question 11 et ajouter une introduction au sondage décrivant l'utilisation du chariot.
2. La SCP va transmettre la liste des itinéraires proposée et indiquer le pourcentage de BPCOM sur les itinéraires, ainsi que le nombre de BPCOM sur un itinéraire.
3. Le STTP fournira une liste de 100 itinéraires où les chariots C45A seront déployés dans le cadre du pilote.
4. Le STTP fournira des commentaires sur les modifications apportées au questionnaire.

15. Chariot de poste de facteurs C-52 (6 mai 2019)

Invités : JP Lefebvre, Evelyn Ricard, Hannah Keating

Aperçu :

Les risques liés à la santé et à la sécurité dans les postes de facteurs augmentent proportionnellement avec le nombre de colis. Par ailleurs, les employés recherchent des solutions pour traiter les volumes de colis supplémentaires.

Discussion :

L'espace requis dans le chariot lorsque les colis sont déposés par les employés est insuffisant. Pour palier ce problème, les employés accaparent l'espace sur les tablettes. La SCP se dit préoccupée par le risque lié à la sécurité. La SCP présente au Comité des options plus sécuritaires. La SCP propose un projet pilote dans neuf établissements afin de mettre à l'essai des options plus sécuritaires.

Le STTP indique que cette activité doit relever de l'annexe AA. La SCP rappelle au STTP que c'est déjà le cas et qu'il s'agit d'une activité facultative.

La SCP remarque que les colis s'accumulent sur le plancher dans l'aire de travail en forme de fer

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

à cheval au sein des postes de facteurs. La SCP propose un projet pilote pour augmenter le nombre de colis dans l'aire de travail en forme de fer à cheval au poste de facteurs. La SCP suggère de fixer la tablette mobile en position verticale au moyen d'un maillon métallique et d'utiliser le conteneur à paquets au niveau inférieur du chariot C-52. La SCP a examiné un petit échantillon de postes de facteurs et a constaté des risques liés à la sécurité relativement à la façon dont les tablettes sont maintenues avec des attaches de câble. Les employés vont aussi physiquement dans le chariot pour récupérer de petits colis déposés au fond du chariot. Par conséquent, la SCP mise sur une solution déjà établie par les employés membres de la section locale du STTP afin que les colis soient entreposés dans le panier en toute sécurité. La SCP partage une analyse ergonomique comparant le procédé en vigueur et le procédé proposé en utilisant l'indice de lever de charge ergonomique. La SCP mentionne qu'il s'agit d'un procédé facultatif et non obligatoire. L'employé peut utiliser ce procédé pendant les périodes à volume élevé. La SCP a démontré que l'utilisation du conteneur à paquets représente une méthode sécuritaire.

La SCP propose un projet pilote dans neuf emplacements pour clarifier le procédé, ainsi que son fonctionnement pour les employés. Le STTP recommande qu'une étude du procédé relevant de l'annexe AA soit menée pour déterminer si le procédé convient au mode de livraison avant le lancement du projet pilote.

Mesures de suivi :

1. La SCP fera de nouveau parvenir les questionnaires au STTP aux fins de rétroaction.

16. Modifications apportées au support de l'outil de préhension utilisé en milieu rural (6 mai 2019)

Invités : Tim Policarpio, Teb Tebeje

Aperçu :

La SCP élabore le prototype de la version 4 du support de l'outil de préhension. Le prototype doit être disponible pour l'examen des membres du STTP en août.

Discussion :

Les améliorations proposées par la SCP relatives à la version 4 du support sont fondées sur les commentaires reçus des FFRS. Trois améliorations sont ainsi suggérées au titulaire du support de l'outil de préhension, lesquelles concernent la fonctionnalité, notamment l'élimination des outils nécessaires servant à régler l'ergonomie du support de l'espace d'entreposage du produit et l'ajout d'un support de TDP. La nouvelle version du support est aussi compacte que la précédente et le poids total est réduit. Le STTP se dit préoccupé par certaines des modifications proposées. La SCP prend note des préoccupations exprimées et suggère d'en discuter davantage lors de l'examen du prototype initial.

Le STTP remarque que ces modifications peuvent avoir une incidence sur l'utilisation ergonomique de l'appareil et propose qu'une étude ergonomique soit faites par une firme externe, en relation avec les études précédentes complétées en juillet 2013 et décembre 2015. Le STTP

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

souhaite s'assurer que ces modifications sont résumées et consignées dans un document. La SCP recommande au groupe de travailler avec l'ergonome à l'interne afin d'évaluer et de documenter les incidences ergonomiques.

Mesures de suivi :

- 1.** La SCP doit informer le STTP de la date à laquelle le prototype sera examiné.
- 2.** Le groupe de projet souhaite que l'ergonome à l'interne participe au projet.

17. Guichets automatiques Glory et FX (6 mai 2019)

Invités : Andrew Neville, Sandra Austin

Aperçu :

La SCP envisage l'élaboration d'un projet pilote pour un programme de monnaie d'échange conjointement avec la CIBC.

Discussion :

Il s'agit d'un projet pilote relatif à un service de devise étrangère utilisant une carte de débit. Les guichets automatiques fournis par la CIBC seront mis à l'essai dans les trois nouveaux magasins de vente au détail, notamment à ces emplacements : poste principal de Vancouver, Richmond Hill, Edmonton ainsi qu'au siège social. Le lancement du projet pilote est prévu pour la fin du mois de juillet 2019. Le projet pilote se déroulera sur une période de douze à dix-huit mois.

Le procédé de monnaie d'échange consiste en un guichet automatique bancaire (GAB) mis à la disposition des employés pour effectuer les différentes opérations. Si le projet pilote constitue un service financier attrayant pour nos détaillants, la solution permanente sera disponible au comptoir postal de la SCP.

Une évaluation des risques liés à la sécurité est prévue à Richmond Hill le 18 juin 2019. Le STTP souhaite participer à l'évaluation des risques. La SCP affirme que les mesures de suivi découlant de l'évaluation des risques seront élaborées avant le lancement. Si ces projets pilotes se déroulent bien, la SCP souhaite en installer à plus d'emplacements. Le Comité est d'avis qu'une formation et des outils de travail doivent être élaborés relativement au projet pilote.

Mesures de suivi :

- 1.** La SCP va effectuer l'évaluation des risques avec le STTP.
- 2.** Des mises à jour sur le projet pilote seront fournies lors de la réunion du 5 septembre 2019.

18. Conception du programme de santé mentale (6 mai 2019)

Invitée : Leah Lewis

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

La SCP suggère que le programme de santé mentale soit développé en collaboration avec tous les membres des Comités nationaux mixtes sur la santé et la sécurité, y compris les membres du STTP. La SCP compte utiliser la Norme en matière de santé et de sécurité psychologiques nationale existante

La SCP prévoit lancer un programme de communication sur la santé mentale plus tard cette année, peut-être en septembre 2019. La SCP élabore des documents qui doivent être partagés avec le Comité à la fin du mois de juin 2019 et dont la date de révision est prévue au mois d'août 2019. La SCP vise à obtenir les versions définitives vers le milieu ou la fin du mois d'août 2019.

Mesures de suivi :

1. La SCP va organiser la réunion du sous-comité afin de discuter de l'élaboration du programme de santé mentale.
2. La SCP va organiser une réunion pour discuter des versions préliminaires du nouveau site au début du mois de juillet.

Points divers

19. Amélioration du programme d'aide aux employés (PAE) (6 mai 2019)

Invitée : Leah Lewis

La SCP bonifie le Programme d'aide aux employés (PAE) en vigueur. Le programme sera maintenant offert aux employés temporaires et occasionnels. Actuellement, ces employés n'ont pas accès à la totalité des services du programme. Ce changement comprend également l'accès aux services de prévention du PAE.

20. Gyrophare de FFRS plaqué en Ontario livrant au Québec : Marc Roussel.

Le STTP fait part à la SCP qu'une FFRS immatriculé en Ontario (Hawkesbury) livrant le courrier au Québec (Grenville) ne pouvait rouler avec un gyrophare jaune sur le toit de son véhicule. Devant ce fait le STTP recommande qu'un véhicule corporatif lui soit assigné.

La SCP va plutôt regarder pour une exemption du règlement.

Le STTP demande qui sera responsable de la contravention s'il y'a lieu ?

La SCP répond que ce cas pourra être évalué au moment opportun.

Points reportés

Programme de DEA

Véhicules autoguidés (SVA)

BPCOM E200 – Cordons

Extincteurs

Trieuse de paquets de Montréal

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 5 juin 2019

**Examen des lésions musculo-squelettiques de
Calgary**

Projet pilote sur les TDP

**Dispositions en vertu de la convention collective (CC) touchant un
changement d'ordre technologique**

Tests de détection de radon

Lecteur circulaire

Programme Voyant d'arrêt

Points fermés

Support pour écran du SVC

Boîte de dérivation électrique de Halifax

Réunions tenues en 2019 :

| | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 16 et 22 mars (X) | 17 avril (X) | 5 juin (X) | 4 septembre () | 20 novembre () |
|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|